

Zeitschrift: Bulletin de l'Association Jean-Jacques Rousseau
Herausgeber: Association Jean-Jacques Rousseau
Band: - (2002)
Heft: 60

Artikel: Jean-Jacques Rousseau et M. Vincent, avocat
Autor: Trousson, Raymond
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1080320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET M. VINCENT, AVOCAT

La publication d'*Émile ou de l'éducation*, en 1762, fit un tapage considérable. Dans sa *Correspondance littéraire* du 15 avril, Grimm notait avec lucidité: «Nous avons, depuis huit jours, l'ouvrage de Jean-Jacques Rousseau sur l'éducation. [...] Ce livre n'a pas tardé à faire grand bruit. On dit que le Parlement va poursuivre l'auteur pour la profession de foi qu'il y a insérée. L'intolérance et la bigoterie ne manqueront pas une si belle occasion de tourmenter un écrivain célèbre, et vraisemblablement M. Rousseau sera obligé de quitter la France». Le 31 mai, les *Mémoires secrets* voient les nuages s'amonceler sur la tête de l'imprudent: «Le livre de Rousseau occasionne du scandale de plus en plus. Le glaive et l'encensoir se réunissent contre l'auteur». On sait la suite. Rousseau fut aussitôt en butte aux attaques d'Omer Joly de Fleury et de Christophe de Beaumont, auxquelles succèdent la condamnation furieuse de Gervaise, syndic de la Faculté de théologie de la Sorbonne et, en 1763, l'*Instruction pastorale* de Lefranc de Pompignan, évêque du Puy.

Ces condamnations officielles faisaient peu de place à la question pédagogique, les audaces de la Profession de foi du Vicaire savoyard suscitant avant tout l'indignation contre un ouvrage, disait l'archevêque de Beaumont, «contenant un très grand nombre de propositions respectivement fausses, scandaleuses, pleines de haine contre l'Église et ses ministres, dérogeantes au respect dû à l'Écriture sainte et à la tradition de l'Église, erronées, impies, blasphématoires et hérétiques». Le ton sera le même dans les réfutations qui ne tardent pas à pleuvoir de la part du père André, des abbés Gauchat, Bergier, François, de l'anonyme abbé C***, auteur d'un *Anti-Émile* ou du janséniste Guillaume de Malleville. Travaux savants, pesants, argumentés, besogne de théologiens.

Si les casuistes catholiques professionnels protestent, Rousseau n'obtient pas davantage les suffrages des philosophes. Grimm tient

le traité pour «un recueil de choses vraies et fausses, de contradictions, de beautés grandes et sublimes et d'impertinence plates et inutiles», d'Alembert le trouve «plein d'éclairs et de fumée», Voltaire a applaudi la charge contre les religions révélées, détesté le reste.

Les protestants enfin n'ont pas fait meilleur accueil: Bitaubé, Paul Rabaut, Formey ou Élie Luzac ne se montrent pas plus indulgents que les papistes. À Genève même, on put lire un *Examen de deux ouvrages intitulés Émile et le Contrat social*, des *Observations sur quelques endroits des ouvrages de M. J.-J. Rousseau relatifs à la religion* ou une *Lettre à un ami à l'occasion de Rousseau*, brochures anonymes, mais aussi – Jean-Jacques la traita de «torche cul» – une *Lettre à Monsieur J.-J. Rousseau* de Jean-Antoine Comparet et surtout, beaucoup plus importantes, les *Lettres sur le christianisme de M. J.-J. Rousseau* de Jacob Vernes. Quant à la pédagogie, moins en évidence dans les réfutations officielles, on la verra analysée dans nombre de traités où l'*Émile*, imité, contesté ou dénaturé nourrira discussions et controverses jusqu'à la fin du siècle¹.

Comme pour toutes les productions antérieures de Rousseau, le succès s'accompagne de satires et de plaisanteries plus ou moins bien venues, textes pour la plupart médiocres issus de la plume de barbouilleurs impatients de se faire une réputation dans le sillage d'un auteur illustre. Dans *Toinette Le Vasseur, chambrière de Jean-Jacques, à la femme philosophe*, Isidore Mirasson se plaît à traiter Rousseau de Don Quichotte et de fou. Pierre-Firmin de Lacroix, prêtre de la doctrine chrétienne et avocat au Parlement de Toulouse, imagine une lettre apocryphe – *Lettre de J.-J. Rousseau de Genève qui contient sa renonciation à la société civile, et ses derniers adieux aux hommes, adressée au seul ami qui lui reste dans le monde* – où Jean-Jacques remercie le Parlement de Paris de l'avoir banni, le renvoyant ainsi à sa «liberté originelle». A.-F. Sticotti, dans *Le Sauvage hors de condition*, raillait sans

¹ Pour une vue d'ensemble de l'accueil fait à l'*Émile*, voir R. Trousson, *Jean-Jacques Rousseau jugé par ses contemporains*, Paris, Champion, 2000, pp. 251-325.

délicatesse son philosophe Pancrace *alias* Rousseau. Quant à Charles Borde, il s'amusa à opposer à la Profession de foi du Vicaire savoyard sa sarcastique *Profession de foi philosophique*, qui dénature burlesquement toutes les situations du traité.

La manière de Borde est aussi celle d'un M. Vincent, auteur d'une brochure de 32 pages intitulée *Jean Louis Rousseau, fils naturel de Jean Jacques Rousseau*. La donnée en est simple. Sous la fiction d'une lettre à une dame où un voyageur raconte sa rencontre, en Égypte, avec un jeune janissaire à qui il a trouvé des «façons peu turques», Vincent se divertit à ridiculiser la pédagogie rousseauiste et ses résultats.

Car le jeune homme n'est autre, en effet, qu'un fils naturel de Jean-Jacques, qui a pris soin lui-même de son éducation jusqu'à la veille de son mariage. On a reconnu le parcours d'Émile et de son précepteur, dont quelques-unes des principales étapes font l'objet d'une subversion grotesque. On saura d'abord que Rousseau, qui avait conté ses propres aventures dans *La Nouvelle Héloïse*, a fait ensuite la connaissance, dans un village du canton de Berne, d'une jeune fille «qui ne voulait cesser d'être vierge que dans les bras d'un sage» et lui a bientôt donné un fils qui servira de cobaye aux expériences pédagogiques de son père, car sa mère, de complexion fragile, n'a pas résisté à l'obligation de l'allaitement maternel.

À peine Jean-Louis a-t-il six mois que Rousseau le fait s'ébattre sans surveillance ni précautions dans une prairie où il se couvre de meurtrissures et se démet une épaule – il en restera bossu –, sans que son mentor, qui attend tout de la nature, consente à appeler un médecin. Afin que Jean-Louis apprenne à lire par ses propres moyens, on aura recours, comme dans l'*Émile*, à l'appât d'un goûter censé le motiver. Maigre résultat: «Mon père ne put jamais m'apprendre à lire, la chose était au dessus de ma portée. Effectivement, comment voulait-il que sans le secours de personne, je vinsse à bout de distinguer les lettres, d'en composer des mots, & de leur trouver un sens !» Quelques lignes plus bas, Vincent ne redoutant pas la contradiction, nous saurons cependant que l'enfant dévore *Robinson Crusoé*, seul livre autorisé.

Estimant le moment venu, Jean-Jacques entreprend alors d'enseigner à son fils le chemin de la sagesse, soutenant

naturellement que les sciences ont toujours fait le malheur d'une humanité qu'il voulait, lui, voir «marcher dans les forêts avec les ours» et abhorrant bien entendu la philosophie. Il entend que son fils apprenne à rendre hommage à son créateur. Pourquoi ne pas lui en avoir parlé plus tôt ? La réponse est simple: «Sachez que Dieu s'embarrasse fort peu des hommages de vos pareils. Comme il ne songe guère aux enfants, il ne veut pas non plus qu'ils s'occupent de lui». Rousseau laissera donc Jean-Louis se débattre comme il pourra, car le jeune homme ne parvient pas à «concilier la liberté qu'il me laissait de choisir une religion, avec les avis qu'il donnait aux hommes de suivre celle de leurs pères».

L'instruction religieuse expédiée, reste le choix de la compagne. Rousseau a déniché dans un hameau voisin une demoiselle Sylvie – serait-ce une allusion, bien improbable, à la lointaine *Allée de Sylvie* publiée en septembre 1750 dans le *Mercure de France* ? –, un peu gâtée par la lecture des romans et qui rêve d'épouser Orondate, un héros de la *Clémie*, le roman de M^{lle} de Scudéry remplaçant ici *Télémaque*. Comme Émile, Jean-Louis n'hésitera pas à mécontenter sa promise en manquant un rendez-vous pour assister un vieillard expirant et sa fille dans la détresse. Les épousailles ont lieu cependant, mais Sylvie, retenue par la pudeur, fait «la sotte la première nuit». Qu'à cela ne tienne: dûment instruite par Jean-Jacques, elle ne tarde pas à se transformer en ogresse: «Je ne pouvais suffire à toutes ses caresses, le sommeil fut seul capable de les interrompre mais non pas pour longtemps». Nymphomane, la belle perd la raison et il faut l'enfermer, tandis que Jean-Louis décide de voir le monde. Après avoir étudié les diverses religions, il s'est arrêté à l'islam, comme la plus conforme à la nature célébrée par son père: «Une religion, ai-je dit en moi-même, qui ne m'offre que des plaisirs, approche plus de la nature, que celle qui ne m'ordonne que des souffrances: or mon père m'a toujours dit qu'il fallait se rapprocher de la nature». Outré, le voyageur lui a rappelé qu'il était suisse et Jean-Louis s'est résolu à faire honneur à sa patrie et à reprendre la religion de ses pères.

Toute question de style ou d'orthographe mise à part, on jugera que le texte n'était pas un chef-d'œuvre et que la plaisanterie y est

lourde, proche d'ailleurs de celle d'*Imirce ou la fille de la nature*, où l'abbé Dulaurens se moquait lui aussi de l'éducation à la Jean-Jacques. Quelle que soit sa valeur littéraire, cette brève satire n'en est pas moins un témoignage intéressant sur la manière dont l'*Émile* pouvait être brocardé par les contemporains. Grimm en jugeait bien, le 1^{er} octobre 1765: «Il paraît [...] une *Lettre de Jean-Louis Rousseau*, fils naturel de Jean-Jacques Rousseau, par M. Vincent, avocat, brochure de trente pages. Cette lettre est une froide et insipide plaisanterie».

Qui était donc cet avocat qui se divertissait aux dépens de Jean-Jacques ? Il y a peu de chances de le découvrir. La bibliographie d'Alexandre Cioranescu lui attribue, outre *Jean Louis Rousseau*, des *Lettres de Miss Elizabeth Auréli*, petite nièce du célèbre Dr Swift, traduites de l'anglais (1765), sans nom d'auteur, des *Lettres écossaises* (1777), elles aussi «traduites de l'anglais», mais cette fois «par M. V., avocat», et les *Lettres d'un membre du Congrès américain à divers membres du Parlement d'Angleterre* (1779), attributions qui n'ont elles-mêmes rien d'assuré. J.-M. Quérard, dans *La France littéraire*, donne lui aussi à Vincent², les *Lettres de Miss Elizabeth Auréli*, peu attachante histoire des amours de Walter et d'Elizabeth, parsemée de réflexions parfois acides sur Rousseau et Voltaire, dont les *Lettres écossaises* ne sont qu'une nouvelle version augmentée (elle passe de dix-huit à soixante-six lettres) et en même temps expurgée de la plupart des allusions aux deux écrivains. Le *Journal français* (II, 1777, pp. 193-201) de Charles Palissot et Jean-Marie-Bernard Clément en donne des extraits assez étendus et les commente sans trop d'indulgence. Les choses ne sont guère plus claires pour les *Lettres d'un membre du Congrès américain*. Le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de A.A. Barbier attribue bien l'édition de 1779 à un Vincent, de Rouen, mais celle de 1781 est donnée, par exemple par le catalogue de la Bibliothèque nationale de France, au dramaturge Paul-Ulric Dubuisson, auteur d'un *Abrégé de la révolution des*

² J.-M. Quérard, *La France littéraire*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1964, t. VIII, p. 216. Vincent n'apparaît pas dans ses *Supercheries littéraires dévoilées* (Paris, L'Éditeur, 1847-1852, 4 vol.).

États d'Amérique (1779), traduit avec Hébert, Ronsin et Anacharsis Clootz devant le tribunal révolutionnaire et exécuté le 23 mars 1794. Par ailleurs, point de traces dans l'*Almanach royal* d'un Vincent parmi les avocats du Parlement de Paris ni dans les bio-bibliographies de Normandie³.

Reste enfin la question de la date. La brochure porte pour titre: *Jean Louis Rousseau, fils naturel de Jean Jacques Rousseau*. Par monsieur Vincent, avocat. Amsterdam, aux dépens de l'auteur, 1762. Un exemplaire existe à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, un autre à la Bibliothèque municipale de Nantes, un troisième, incomplet, à la Bibliotheek der Rijksuniversiteit de Leyde⁴. L'œuvre est mentionnée dans la «Seconde suite du Catalogue de livres nouveaux et autres qui se trouvent à La Haye, chez Pierre Gosse Junior & Daniel Pinet» (*Bibliothèque des Sciences et des Beaux-Arts*, janvier-mars 1763, t. XIX, p. 273)⁵. On le retrouve mentionné dans *Les Siècles littéraires de la France* de N.-L.-M. Desessarts (Paris, 1801, t. VI, p. 394), mais portant la date de 1765, reprise par A. Cioranescu et d'autres⁶. Mauvaise lecture pour 1763 ou s'agirait-il d'une nouvelle édition, puisque Grimm n'en fait état, en effet, que le 1^{er} octobre 1765 ?

Quant au sujet, il faut sans doute se défier d'en déduire plus qu'il ne le permet. R.A. Leigh notait à juste titre qu'il était peut-être «frappant» de trouver une allusion à un fils naturel de Rousseau en cette année 1762, mais qu'on ne pouvait en tirer aucune conclusion quant à la révélation de la paternité clandestine de Jean-Jacques. C'est en effet le 17 juin de cette année que le

³ Th.-É. Lebreton, *Biographie normande*, Rouen, Lebrument, 1857-1861 – *Biographie rouennaise*, Rouen, Lebrument, 1865.

⁴ Voir P.M. Conlon, *Ouvrages français relatifs à Jean-Jacques Rousseau (1751-1799). Bibliographie chronologique*, Genève, Droz, 1981, p. 35.

⁵ Voir *Correspondance complète de Jean-Jacques Rousseau*, t. XV, p. 354. R.A. Leigh n'avait pu d'abord découvrir un exemplaire de l'ouvrage, qu'il a trouvé par la suite et qu'il résume brièvement (t. XLVII, pp. 319-320) avec ce commentaire peu encourageant: «Espérons que les autres ouvrages du sieur Vincent ne sont pas aussi bêtes que celui-là».

⁶ Par exemple N.N. Oursel (*Nouvelle biographie normande*, 2^e supplément, Paris, E. Dumont, 1912) ou E.B. Frère (*Manuel du bibliographe normand*, New York, Franklin, 1964, t. II)

secret est divulgué, d'un côté par Théodore Tronchin à Moulton, de l'autre par Voltaire – qui le tenait sans doute du premier – à d'Alembert (*CC* 1886, 1887). Mais l'auteur de *Jean Louis* ne fait manifestement aucune «révélation»: il se borne à railler une éducation absurde et impossible, qui se résume d'ailleurs à un enchaînement d'échecs, depuis la mort de la mère contrainte d'allaiter malgré sa santé délicate jusqu'à la conversion du jeune homme à l'islam au nom de la nature. Tel quel, ce petit texte rappelle bien à quels brocards étaient exposées les théories de Rousseau, mais aussi quelle incompréhension elles rencontraient⁷.

Raymond TROUSSON
Université libre de Bruxelles

⁷ A part le style, on constatera que *Jean Louis* a été fort mal imprimé: ces pages fourmillent de fautes grossières et de coquilles. Dans la présentation, nous avons choisi, pour la commodité, de moderniser l'orthographe et de corriger les erreurs d'impression de nos citations. Dans l'édition, nous reproduisons sans aucune correction le texte de la brochure et sans semer un peu partout d'innombrables *sic*.